



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt sur les revenus de 2019
Avis d'impôt établi en 2020**

Vos références

Numéro fiscal (N) : 30 39 312 054 051

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :
24 RUE VIET
94000 CRETEIL

Numéro FIP : 940 57 74 9098800889 3

Référence de l'avis : 20 94 A793742 15

Numéro de rôle : 026

Date d'établissement : 11/09/2020

Date de mise en recouvrement : 30/09/2020

M DIALLO MAMADOU DIAN
24 RUE VIET
94000 CRETEIL

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vos contacts

☒ **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

☐ **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

☐ **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP CRETEIL
SAID CRETEIL COTEAUX-MARNE
1 PLACE DU GEN PIERRE BILLOTTE
94037 CRETEIL CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :

3 971

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

94007

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 30 39 312 054 051

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : DIALLO

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	1,00
Détail des revenus Salaires..... Déduction 10% ou frais réels..... Salaires, pensions, rentes nets..... Revenu brut global..... Revenu imposable..... Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴ Montant net de votre imposition.....				Déclar. 1 4412 - 441 3971 3971 3971 0 0 IMPOT NET Total de l'impôt sur le revenu net..... CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 : IMPOT SUR LE REVENU Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ : Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ²⁵..... PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de : Plafond total de 2018..... Plafond non utilisé pour les revenus de 2017..... Plafond non utilisé pour les revenus de 2018..... Plafond non utilisé pour les revenus de 2019..... Plafond calculé sur les revenus de 2019..... Plafond pour les cotisations versées en 2020..... LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE
				Total 3971 3971 3971 0 0 0 3971 0 3971 3862 + 3923 + 3973 + 4052 = 15810

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

**Taux personnalisé qui sera utilisé par votre
organisme collecteur (employeur,
caisse de retraite ...) pour le
prélèvement à la source sur votre
revenu net imposable**

Taux pour le foyer

0,00%